

COMMUNIQUE DE PRESSE

4 janvier 2021

Le Synofdes se félicite de la signature d'un accord unanime sur la formation professionnelle au sein de la branche

Le Synofdes a souligné à plusieurs reprises la nécessité et l'urgence de conclure un accord relatif à la formation professionnelle au sein de la branche des Organismes de formation, qui en était privée jusqu'ici. Suite à la réforme de la formation professionnelle du 5 septembre 2018, les dispositions conventionnelles nécessitaient d'être profondément renouvelées. Ce constat a abouti à la négociation, puis à la signature d'un accord le 18 décembre 2020, définissant enfin le cadre et les ressources pour que la branche des organismes de formation déploie et dispose d'une véritable politique de formation.

La branche des Organismes de formation est en effet doublement impactée par la réforme de la formation professionnelle :

- D'une part, parce que ses entreprises et ses salarié·e·s sont au cœur de la réforme et doivent s'adapter à l'évolution des métiers ;
- D'autre part, par des défis organisationnels, financiers, mais aussi en termes de qualité et d'innovation pédagogique.

Fruit d'une négociation constructive avec les syndicats représentatifs de la branche, l'accord dote les salarié·e·s et les entreprises d'un dispositif conventionnel ambitieux et performant.

Il accompagne le développement des compétences, anticipe l'évolution des métiers, des qualifications et certifications. Il mène, développe et renforce la politique de certification professionnelle. Enfin, il promeut l'alternance comme dispositif de formation et d'insertion professionnelle.

Innovation majeure, l'accord prévoit une contribution conventionnelle qui sera acquittée par tous les organismes quelle que soit leur taille et viendra abonder un fond mutualisé au sein de l'OPCO de la branche, AKTO. Les partenaires sociaux au sein d'une CPNEF refondée pourront ainsi mieux déterminer des objectifs de financement de la formation pour accompagner le développement des compétences des salariés et les mutations des entreprises.

Dotée de nouvelles ressources, la branche pourra mettre en œuvre avec plus d'efficacité les missions qui sont les siennes notamment en matière d'observation. Elle se dote pour se faire d'un observatoire paritaire des métiers et des qualifications, central dans une période où les démarches prospectives doivent animer notre secteur professionnel.

Le Synofdes considère que l'accord trouvé répond à ces objectifs et se conforme par ailleurs à sa vision de la formation professionnelle, vecteur de citoyenneté et d'autonomie.

Contact :
Mathilde Mirault
Chargée de communication
07 63 73 92 52
mmirault@synofdes.org